

'HOUKAT BALAK

'Houkat

D.ieu enseigne à Moché les lois de la « Vache Rousse ».

Après quarante ans d'errance dans le désert, le Peuple juif arrive dans le désert de Tsin. Myriam quitte ce monde et le peuple, privé du puits de Myriam, réclame de l'eau. C'est alors que Moché va frapper (au lieu de lui parler) le rocher pour qu'en jaillisse de l'eau. L'eau jaillit mais ni Moché ni Aharon ne pourront entrer en Terre Sainte.

Aharon meurt et lui succède son fils Elazar. Le peuple parle encore une fois contre D.ieu et Moché. Une épidémie frappe alors le peuple. Celle-ci sera enrayée par un serpent d'airain brandi par Moché.

Moché mène des batailles contre les rois Si'hon et Og, conquiert leurs terres, à l'est du Jourdain.

Balak

Balak, roi de Moav, engage le prophète Bilaam pour maudire le Peuple juif. Incapable d'y parvenir, ce sont des paroles de bénédictions qui sortent de sa bouche ainsi que la prédiction de la venue de Machia'h.

Le peuple faute avec les filles de Moav qui les poussent à pratiquer l'idolâtrie. L'un des princes de tribu

D'après un enseignement du Rabbi de Loubavitch

conduit publiquement une princesse Midianite dans sa tente. Pin'has les tue alors tous deux, ce qui met immédiatement fin à la plaie qui s'était abattue sur le peuple.

Le dilemme de Moché

Chaque fois que nous sommes amenés à indiquer une pratique du Judaïsme qui échappe à l'entendement rationnel, la loi de la « Vache rousse » (Para Adouma), évoquée dans la Paracha de cette semaine, est citée.

Lorsqu'un individu entrait en contact avec un corps sans vie, la Torah exigeait qu'il passe par un rite de purification qui impliquait que l'on asperge sur lui des cendres d'une Vache rousse. À défaut de quoi, il se voyait dans l'impossibilité d'accéder au Beth Hamikdash, le Saint Temple de Jérusalem. Ce rituel était si énigmatique que même le roi Chlomo (Salomon), « le plus sage des hommes », en fut déconcerté. Et lorsque Moché reçut directement de D.ieu les lois relatives à l'impureté générée par la mort, il pâlit, exprimant ainsi son incapacité à concevoir le mécanisme d'une telle purification.

Afin d'appréhender le dilemme de

Moché, il convient de tenter au préalable de comprendre les raisons pour lesquelles une personne entrant en contact avec un mort est qualifiée de « Tamé ». Quelle est la signification réelle du terme « Tamé » ?

Erreur de traduction

La plupart du temps, on traduit ce terme par « impur ». Il serait plus exact d'employer l'expression « rituellement impur ». Mais en réalité, il n'existe aucun équivalent en français au terme « Tamé » ; par conséquent, une traduction exacte s'avère impossible.

Plutôt que d'être traduit, le concept de « Tamé » doit être explicité par une analyse approfondie des enseignements de la Torah, et plus précisément de la littérature mystique, concernant la vie et la mort. De fait, cette approche particulière exige de notre part un changement quant à notre manière de penser sur la nature même de la vie et de la mort.

La plupart d'entre nous affirmons que la mort est un phénomène naturel et inévitable. Tout ce qui est vivant est voué à la mort. Il est axiomatique que la vie est transitoire, tandis que la mort est permanente.

Suite en page 2

12-13 TAMOUZ - FÊTE DE LA LIBÉRATION DU RABBI PRÉCÉDENT : SAMEDI 27 ET DIMANCHE 28 JUIN 2026

EDITO

DES JOURS POUR AUJOURD'HUI

Les grandes dates, liées à de grands événements, ont ceci d'important qu'elles font mieux apparaître des idées bien souvent essentielles. C'est en cela qu'elles n'ont pas simplement un caractère commémoratif mais qu'elles contiennent toujours une vision qu'il appartient à chacun de mettre en œuvre. Les 12 et 13 Tamouz en font incontestablement partie. Cela nous ramène à un temps d'épreuve, une époque où l'obscurité paraît si épaisse qu'elle en est devenue comme infranchissable. Nous sommes en 1927, c'est le temps de l'URSS et des persécutions antijuives. Au cœur de ce combat, un homme se tient : Rabbi Yossef Its'hak Schneersohn, le précédent Rabbi de Loubavitch. Il en est à la fois le centre et le référent ultime. Le pouvoir en est conscient et cela le conduit à l'arrêter. Ce n'est pas là ce qui peut faire plier un tel homme. Il est ensuite condamné à mort, sa peine étant finalement commuée en relégation de plusieurs années dans un endroit reculé du pays, puis réduite, dans les faits, à quelques jours. Devant une

volonté aussi puissante, une fermeté absolue, même la dictature a fini par renoncer. Et le 12 Tamouz, Rabbi Yossef Its'hak est libéré !

A notre tour, nous vivons un temps où la liberté est constamment remise en cause. Liberté d'être ce que l'on est vraiment, liberté de conscience, liberté spirituelle et son corollaire, la fidélité, tout cela semble avoir, dans l'esprit de beaucoup comme dans les usages sociaux, perdu de sa légitimité. Il faudrait se conformer à ce que la société environnante attend de nous. L'exemple de Rabbi Yossef Its'hak nous éclaire alors le chemin. La véritable liberté est d'abord une affaire de choix personnel. On ne peut être libre que lorsqu'on décide de l'être et qu'on vit pleinement une telle décision.

Lorsque D.ieu créa le monde, Il fit à l'homme ce prodigieux cadeau : pouvoir choisir ses actions, définir son chemin. Et, afin que nul ne se perde, il donna le guide qui nous permettrait de nous y conduire : la Torah. Celle-ci nous accompagne chaque jour de notre vie, afin que nous soyons des hommes authentiquement libres. Dans ce sens aussi, les 12 et 13 Tamouz sont des jours qui s'adressent à nous.

par 'Haïm Chnéor Nisenbaum

JEÛNE DU 17 TAMOUZ : JEUDI 2 JUILLET 2026 DÉBUT : 3H 11 FIN : 22H 50

ÎLE-DE-FRANCE

 Horaire d'entrée et sortie de
CHABBAT 'HOUKAT-BALAK
vendredi 26 juin

ENTRÉE 21h 40 **Sortie : 23h 04**

PROVINCE

Bordeaux	21.34	Lyon	21.16	Nice	20.58
Deauville	21.52	Marseille	21.04	Rouen	21.48
Grenoble	21.10	Montpellier	21.12	Strasbourg	21.17
Lille	21.46	Nancy	21.24	Toulouse	21.21
		Nantes	21.48		

A partir du dimanche 21 juin | Pose des Téléphones : 4h 15 | Heure limite du Chema : 9h 49 | Fin de Kidouch Levana : mardi 30 juin à 0h 47mn

5786 / N° 37

(59^{ème} année)

CHABBAT
PARACHAT
'HOUKAT
BALAK

SAM. 27 JUIN 2026
12 TAMOUZ

AVOT 5



BETH LOUBAVITCH
ÎLE-DE-FRANCE

La mort est fondamentalement temporaire

Le Judaïsme postule que c'est l'inverse qui est exact.

Lors de la création d'Adam et 'Hava, antérieurement à la consommation du fruit défendu, leur immortalité était assurée. En d'autres termes, l'état naturel du monde, tel qu'il avait été institué par Dieu, prévoyait une continuité indéfinie de la vie. Ce n'est que par le non-respect du commandement divin interdisant la consommation du fruit de l'Arbre de la Connaissance que la mort s'est intégrée à notre réalité.

Au moment où les Juifs reçurent la Torah au mont Sinaï, la mort s'est évanouie, pour n'être réintroduite qu'à cause de la fabrication du Veau d'Or.

C'est également une croyance fondamentale du Judaïsme (l'un des treize principes de la Foi établis par Maimonide) que, suite à l'avènement du Machia'h, les défunts ressusciteront. Selon la majorité de nos Sages, nous jouirons alors d'une existence éternelle.

Par conséquent, tant dans l'état originel de l'existence que dans sa forme ultime, la vie revêt un caractère permanent. La mort constitue une aberration et n'est autorisée qu'afin de nous permettre d'apprécier la valeur intrinsèque de la vie. La mort nous permet de prendre conscience que nos actions produisent des effets significatifs, et que nous devons maximiser le bien durant notre présence ici-bas. Toutefois, ultimement, l'accumulation du bien restaurera de nouveau le statut de la vie à sa position originelle et intrinsèque.

En somme, l'état naturel de l'existence réside dans la vie. La mort, introduite dans le monde lorsque Adam et 'Hava consommèrent le fruit défendu, représente l'état de fait le plus contre nature et constitue une véritable énigme.

« Tamé » nous alerte sur la définition véritable de la vie

Il convient de revenir à l'étymologie et au concept de « Tamé ». L'état de « Tamé » ne

constitue nullement un péché et ne suggère pas que l'individu « Tamé » ait commis une transgression, ou qu'il soit intrinsèquement malveillant ou impur.

Le terme « Tamé » peut être compris comme une disposition mentale qui sensibilise l'individu à la nature intrinsèque de l'existence, ainsi qu'à l'absurdité absolue et à l'énigme de la mort. Il constitue un rappel impérieux selon lequel, bien que Dieu crée l'ensemble des choses dans leur normalité, la capacité nous a été donnée soit de préserver l'état normal du monde, soit de le corrompre, quand bien même cela est de manière temporaire.

Nous pouvons dès lors comprendre la raison pour laquelle Moché ne parvenait pas à concevoir la manière dont un individu peut se purifier de son contact avec la mort. Étant donné que la mort constitue, par essence, l'état de fait le plus contre-nature, elle s'avère si absurde et irrationnelle qu'il devient ardu de déterminer comment on peut la gérer.

Sortir du cadre

Ce à quoi Dieu répondit par le rituel de la Vache rousse, tout aussi énigmatique et manifestement irrationnel. Afin de traiter une problématique « normale », il est possible de proposer une solution « normale ». Toutefois, pour faire face à une déviation « anormale » de la normalité, il devient impératif de « sortir du cadre », en entreprenant une action non conventionnelle, aux frontières de l'incrédulité.

Notre existence en exil a été assimilée à l'expérience d'un état de « Tamé ». Nous considérons les maux de la société comme la norme, tandis que les expériences positives sont perçues comme l'aberration. Nous appréhendons la mort comme un phénomène naturel et la vie (physique ou spirituelle) comme l'exception.

Par conséquent, nous avons sombré dans le cynisme, le scepticisme et le pessimisme.

L'unique solution à ce problème réside dans une approche non conventionnelle de l'existence, ainsi que dans des pensées,

un langage et des comportements affirmant la vie. Comme l'écrit Maimonide, un bâton dont la forme a été déformée ne peut être rétabli dans son état initial en le courbant dans le sens de sa forme d'origine. Il est nécessaire de le courber dans la direction opposée, et ce n'est qu'à cette condition qu'il pourra être redressé.

La voie permettant de restaurer au monde une perspective pleine de sens consiste, pour nous, à contrer la mentalité de l'exil contre-nature, de manière générale, et plus particulièrement la haine et le mal absolument irrationnels, par des actions de bonté proportionnées qui dépassent nos propres limites. Bien que le mal doive être combattu sans relâche, il nous incombe également d'introduire dans le monde une bonté et une sainteté non conventionnelles, imprévisibles et affirmant la vie.

Conseils pratiques

En termes pratiques, cela signifie que :

Nous devons tout d'abord réorienter notre conception de l'existence et de la bonté en général. Il nous faut percevoir la vie, la bonté ainsi que la Rédemption ultime par Machia'h comme l'état de fait le plus naturel.

En outre, avant même que nos structures mentales ne puissent évoluer, nous devons nous exprimer sur un ton positif concernant le bien en nous et chez autrui, et affirmer, du moins verbalement, la prééminence du bien ainsi que notre certitude en l'avènement de l'Ère Messianique. Le discours positif possède, en soi, la capacité de susciter des sentiments positifs. Enfin, et c'est primordial, nous devons modifier nos comportements. Quand bien même notre cœur et notre esprit pourraient ne pas être encore en adéquation avec notre observance juive, nous devons effectuer le saut symbolisé par la nature irrationnelle de la Vache rousse. En transcendant nos propres limites, nous pouvons susciter une force qui transformera le monde et le ramènera à sa véritable normalité.



étude du RAMBAM

• DIMANCHE 21 JUIN – 6 TAMOUZ

Mitsva positive n° 131 : Il s'agit du commandement de déclarer devant le Saint béni soit-Il que nous avons prélevé les dîmes et les prélèvements obligatoires et de proclamer à ce propos que nous sommes véritablement acquittés de cette obligation.

Mitsva positive n° 125 : Il s'agit du commandement de prélever les prémices et de les apporter au Temple.

• LUNDI 22 JUIN – 7 TAMOUZ

Mitsva négative n° 149 : C'est l'interdiction faite au Cohen de consommer les Bikourim (prémices) à l'extérieur de Jérusalem.

Mitsva positive n° 132 : Il s'agit du commandement en vertu duquel nous devons, en offrant les prémices, réciter les bienfaits de l'Eternel envers nous.

• MARDI 23 JUIN – 8 TAMOUZ

Mitsva positive n° 133 : Il s'agit du commandement de prélever de toute pâte la 'Halla et de la donner au prêtre

Mitsva positive n° 143 : Il s'agit du commandement de donner aux prêtres l'épaule, les mâchoires et l'estomac de toute bête pure que nous abattons.

Mitsva positive n° 144 : Il s'agit du commandement de mettre de côté les prémices de la toison et de les donner au prêtre.

• MERCREDI 24 JUIN – 9 TAMOUZ

Mitsva positive n° 80 : Il s'agit du commandement de racheter le premier-né humain (le premier-né de la femme, même si ce n'est pas le premier-né pour le mari) et de faire don de ce montant d'argent à un prêtre.

Mitsva positive n° 81 : Il s'agit du commandement de racheter le premier-né mâle d'une ânesse par un agneau - s'il ne le rachète pas à sa valeur en argent comptant - et de donner l'agneau au prêtre.

• JEUDI 25 JUIN – 10 TAMOUZ

Mitsva positive n° 82 : Il s'agit du commandement de briser la nuque du premier-né d'une ânesse si son propriétaire ne veut pas le racheter.

Mitsva positive n° 135 : Il s'agit du commandement de cesser de cultiver la terre pendant la septième année.

Mitsva négative n° 220 : C'est l'interdiction de faire tout travail du champ durant la septième année.

Mitsva négative n° 221 : Tout travail sur les arbres nous est interdit durant la septième année.

Mitsva négative n° 222 : Il nous est interdit de récolter, de la même façon que les autres années, ce que la terre produit spontanément la septième année.

• VENDREDI 26 JUIN – 11 TAMOUZ

Mitsva négative n° 223 : Il nous est interdit également de récolter les fruits des arbres, durant la septième année, de la même façon que les autres années. Nous devons le faire avec quelques modifications de façon à montrer que ces fruits sont des choses sans maître (à la disposition du public).

Mitsva positive n° 134 : Il s'agit du commandement d'abandonner tout ce que la terre produit pendant l'année de la Chemitah et de permettre à quiconque de prendre tous les produits de nos champs.

12 TAMOUZ, PENDANT LE REPAS

Extrait du « Sefer Hasi'hot » une compilation des causeries qui furent prononcées par Rabbi Yossef Its'hak Schneerson, le Rabbi Rayats, précédent Rabbi de Loubavitch, au cours de l'année 5701 (1940-1941).

En effet, elles ont été prononcées durant la seconde année après l'installation définitive du Rabbi Rayats aux Etats-Unis, alors que la communauté 'hassidique n'était pas encore pleinement structurée. Le Rabbi s'adressait donc essentiellement, à l'époque, à ceux qui avaient été atteints, à des degrés divers, par l'assimilation du nouveau monde ou encore à ceux qui pensaient réellement que : « En Amérique, c'est différent », qu'il est impossible de mettre les Mitsvot en pratique dans le monde moderne. Avec des mots simples, le Rabbi Rayats apporte à ces Juifs les valeurs traditionnelles du Judaïsme.

Chez nous, 'Hassidim 'Habad, ce jour, le 12 Tamouz, est la fête spécifique de la révélation de la Lumière profonde et essentielle de la 'Hassidout 'Habad, qui a emporté la victoire sur l'obscurité des opposants, descendants de 'Hassidim, desquels nos Sages disent : « ce sont les plus éloignés ». Ils ont obscurci les yeux des 'Hassidim par leurs décrets contre la Torah et la prière. D.ieu fasse qu'il n'en soit pas de même à l'heure actuelle.

Pour moi, le 12 Tamouz est également la date à laquelle mon âme est descendue dans mon corps, en ce monde, afin d'y accomplir la finalité divine pour laquelle l'âme vient ici-bas. Chez les enfants d'Israël, respectant la Torah et les Mitsvot, en général, le 12 Tamouz est un jour de victoire. La lumière du service de D.ieu consistant à diffuser la Torah a alors vaincu l'obscurité de ceux qui s'opposaient à la Torah et à la foi d'Israël.

Chaque Juif, à titre personnel, possède une dimension communautaire, en ce sens et c'est pour lui que le monde a été créé. Il est dit que : « au commencement (Béréchit), D.ieu (Elokim) créa le ciel et la terre ». Béréchit, « au commencement » signifie aussi pour Israël, qui est appelé « commencement ». Le service de D.ieu porte sur : « D.ieu (Elokim) créa ». Le Nom Elokim est celui de l'occultation.

Quelle différence y a-t-il, dans la signification divine, entre

les Noms Avaya et Elokim ? L'un et l'autre sont des Noms de D.ieu, mais Elokim correspond au voile, à la Divinité Qui est introduite dans les voies de la nature, alors qu'Avaya est la révélation, la Divinité Qui transcende la nature.

Les enfants d'Israël sont un peuple divin. Quiconque possède une intelligence humaine et connaît l'histoire du monde, de l'humanité, perçoit clairement que le peuple du D.ieu d'Israël est le peuple élu, chargé d'accomplir la finalité divine, à l'origine de la création du monde.

Chaque fils ou fille d'Israël, à titre individuel, a une mission spécifique de la Providence céleste, celle d'accomplir tout ce qui concerne la Torah et les Mitsvot, dans ce monde matériel. La Providence divine conduit le peuple élu d'un pays à l'autre, d'un endroit à l'autre, afin d'y accomplir la finalité céleste, pour laquelle les mondes furent créés.

Le sort incombant à notre génération est l'abnégation pour sanctifier le Nom de D.ieu à tous les niveaux. Que D.ieu, béni soit-Il, ait pitié de Son peuple, en tout endroit où il se trouve et qu'Il accorde la vie aux Juifs et aux membres de leur famille, matériellement et spirituellement.

Chaque individu, qui qu'il soit, grand érudit, Juif du Talmud, ou bien simple Juif des Tehilim, doit ressentir la responsabilité consistant à mettre en pratique les Mitsvot, qui lui incombent. En plus de sa responsabilité personnelle, inhérente à la descente de son âme dans ce monde, il doit ressentir une responsabilité collective.

Un regard sur l'immense horizon humain et universel du Rabbi de Loubavitch
par Schlomoh Brodowicz
Histoires | Image | Témoignages | Espoir
DISPONIBLE EN LIBRAIRIE
BEST SELLER 2024
★★★★★
disponible sur amazon.fr

Mitsva positive n° 141 : Il s'agit du commandement d'annuler toutes les dettes lors de l'année chabbatique.

Mitsva négative n° 230 : Il nous est interdit d'exiger le remboursement d'une dette à l'expiration d'une année chabbatique.

Mitsva négative n° 231 : C'est l'interdiction de refuser un prêt à cause de la proximité de l'année chabbatique et du risque de remise de la dette.

• SAMEDI 27 JUIN – 12 TAMOUZ

Mitsva positive n° 140 : Il s'agit du commandement de compter les années depuis la période où nous avons conquis la Terre d'Israël et en avons acquis la maîtrise, sept ans par sept ans jusqu'à l'année jubilaire (cinquantième année).

Mitsva positive n° 136 : Il s'agit du commandement de sanctifier la cinquantième année, c'est-à-dire de cesser le travail de la terre comme pour l'année sabbatique.

Mitsva positive n° 137 : Il s'agit du commandement de sonner du Choffar le 10 Tichri de l'année jubilaire et de proclamer dans tout le pays la libération des esclaves hébreux et la sortie gratuite de tout esclave hébreu ce jour-là, c'est-à-dire le 10 Tichri.

Mitsva négative n° 224 : Il est interdit de faire tout travail au champ pendant l'année jubilaire.

Mitsva négative n° 225 : C'est l'interdiction de récolter les « produits spontanés » durant l'année jubilaire, de la même manière que les années ordinaires.

Mitsva négative n° 226 : C'est l'interdiction de récolter les fruits des arbres durant l'année jubilaire.



ETINCELLES DE MACHIA'H

QUELLE TECHOUVA POUR QUEL TSADIK ?

Le Zohar (III, 153b) enseigne que « Machia'h viendra pour faire faire Techouva aux Tsadikim ». Au-delà de l'explication qui veut que, la Techouva étant une forme à part entière du service divin, elle doit exister à tout instant et chez chacun, il en existe une autre plus profonde.

Au temps de Machia'h, une révélation divine infinie apparaîtra. Pour D.ieu, Qui est désigné comme (Rachi sur Berechit 18:28) « le Tsadik du monde », cette révélation sera une forme de « Techouva » pour avoir retenu cette lumière pendant toute la durée de l'exil.

(d'après Or Hatorah, Vayikra, p. 235) H.N.

LA HALAKHA

de la semaine



QU'EST-CE QUE LE 17 TAMOUZ ?

Cette année, le jeûne du 17 Tamouz sera le **jeudi 2 juillet 2026**.

On ne mange ni ne boit depuis le matin à **3h11**, (en Ile-de-France) jusqu'à la tombée de la nuit **22h50** (en Ile-de-France).

C'est en ce jour que Moché Rabbénu (Moïse notre Maître) brisa les premières Tables de la Loi à la suite du péché du veau d'or. Bien plus tard, le sacrifice quotidien fut interrompu lors du siège de Jérusalem. Une première brèche apparut ce jour-là dans les murailles de la ville sainte. Enfin, Apostomos installa une idole dans le Temple et brûla un rouleau de la Torah, toujours un 17 Tamouz.

Durant les trois semaines suivantes, jusqu'au 9 Av (jeudi 23 juillet 2026), on augmente les dons à la Tsedaka. On évite d'acheter de nouveaux vêtements et on ne prononce pas la bénédiction « Chéhé'héyanou » (par exemple sur un fruit nouveau). On ne se coupe pas les cheveux et on ne célèbre pas de mariage. On évite de passer en jugement.

Suite à l'appel du Rabbi, à partir du 17 Tamouz, nous intensifions l'étude des lois de la construction du Temple (dans le livre d'Ezékiel, le traité Talmudique Midot et le Rambam - Maimonide).

F.L.

Orpi

Orpi Optimum
Rudy HAROSCH

350 rue des Pyrénées – Paris 20^e

2 Agences à votre service

Buttes Chaumont – Jourdain/Belleville

VENTE · LOCATION · GESTION · VIAGER
LOCAUX COMMERCIAUX

Estimation offerte sous 48h
sur tout Paris et proche banlieue

Tél : 01.42.00.02.02

optimum@orpi.com

ROSETTA

TRATTORIA ITALIENNE

Sous le contrôle du Beth Din de Paris



Halavi

73 Rue de Prony
75017 Paris
01.45.74.54.74



Halavi

3 Rue Geoffroy-Marie
75009 Paris
01.47.70.00.76



Bassari

98 Rue de Montmartre – 75002 Paris
01.42.21.38.68

DRAY

Les grandes marques à petits prix !

Appareils électroménager
Avec fonction Shabbat

4 magasins en Île-de-France

Bianc Mesnil 93
6 Av. Albert Einstein

Vélizy 78
Centre Co. L'Usine & Maison

Pierrelaye 95
5 rue Fernand Léger

Boulogne 92
101 Av. Ed. Vaillant

Suivez-nous
Sur Instagram !



Service livraison
 Paiement 4 x sans frais

SIMMONS

Matelas avec Zip
Une literie faite pour vos nuits

6 magasins en Île-de-France

Vincennes 94
53 rue de Fontenay

Paris 11 - Jules Ferry
12 Bd Jules Ferry

Paris 17 - Courcelles
115 rue de Courcelles

Paris 16 - Victor Hugo
137 avenue Victor Hugo

Paris 20 - Pyrénées
342 rue des Pyrénées

Paris 6 - Vaugirard
53 rue de Vaugirard

Matelas - Sommier - Oreiller - Couette

01 41 77 30 50 ☎ 01 45 72 46 81

AUTOVISION

CONTROLE TECHNIQUE AUTOMOBILE

A 3mn de la Porte de Pantin

LE NUMERO
DE LA
COMMUNAUTÉ **1** NOUVEAU !!
Contrôle
Technique
moto

Prise de RDV :
Feivel Basanger
01 41 83 19 23
06 21 65 58 71

- 8 € sur présentation de la Sidra

32-36 rue de Stalingrad
93310 Le Pré S. Gervais

SATS SOLUTION NUMÉRIQUE SECURITE

GRUPE

☎ **01 80 91 59 14**

INSTALLATION, MAINTENANCE & DÉPANNAGE

Caméra & Vidéo-Surveillance
Alarme & Télésurveillance
Contrôle d'accès & Interphonie
Serrurerie & Portes blindées
Store, Volet & Rideau métallique
Nous recrutons des commerciaux

Google

LA CENTRALE DU DEBOUCHAGE

MICHAEL BARANES
lacentraledeubouchage@gmail.com

LE SPÉCIALISTE DU DÉBOUCHAGE

- Intervention rapide -
+ de 10 ans d'expérience

07.60.14.26.26

70
TSARFAT
UNE ÉTUDE SYSTÉMATIQUE

28€ TTC
pour un an

COMMANDEZ VOTRE LIVRE !

SUBBOTA
MES VINGT ANS DE PRISON SOVIÉTIQUE
LE 'HASSID QUI SE PRÉNOUMAIT CHABBAT

www.boutique.tsarfat.com

+33 (0)7 66 13 79 30

Carrosserie Peinture

Mécanique-Pare-brise

FRANCHISE OFFERTE
(voir conditions au garage)

VÉHICULES DE REMPLACEMENT

Spécialiste de vos retours de leasing

Agréé réparateur véhicules

hybride et électrique

(norme NF C18-550)

BORNE DE RECHARGE RAPIDE SUR PLACE ☎ **07.62.00.60.99**

☎ **01.57.42.57.42**

demandez shmouel

directauto@orange.fr

43 Chemin des vignes-93000 Bobigny

www.direct-auto.fr

Apaise et protège la voix
des chanteurs depuis 1954



ÉLIXIR
DU BOLCHOÏ



en vente sur

elixirubolchoi.com



ATELIER
REPARATION



07.62.00.60.99

ACHAT VENTE



07.67.17.39.84



Attention : ce feuillet ne peut pas être transporté dans le domaine public pendant le Chabbat.